

INTERVENTION de Roselyne Godard

à L'Assemblée Générale de JAMAC en 2005

Présentation du comité de soutien aux 6 innocents en appel dans l'affaire d'Outreau par Roselyne GODARD

La mise en place d'un comité de soutien pour les 6 personnes qui étaient à mes côtés sur le banc des accusés à Saint Omer, a été ma première préoccupation après le verdict du 2 juillet 2004. A mon sens, ces 6 innocents ont été injustement condamnés. Je n'ai pas compris pourquoi eux et pas moi, et pourquoi moi et pas eux. Pour reprendre une expression de mon conseil après le verdict, le même vide sidéral occupait l'épais dossier de l'affaire d'Outreau pour ces 6 personnes qui ont été condamnées, comme pour nous les sept innocentés.

Pour expliquer l'action du comité de soutien en quelques mots, c'est assez simple. Elle s'est surtout limitée à dire « vous n'êtes pas seuls » car ce qui est difficilement supportable, c'est la solitude face à l'horreur des accusations dont vous faites l'objet, sachant que vous n'êtes pas coupable de ce que l'on vous reproche. Nous les avons entouré par notre présence, et nous les réconfortions quand ils manquaient d'énergie. Ils savaient tous qu'ils pouvaient appeler à l'aide quand ils avaient besoin de partager leur détresse ou quand un nouveau souci survenait.

A plusieurs reprises nous avons accompagné ceux qui devaient se rendre chez leurs avocats pour préparer leur défense. Les déplacements étaient ingérables pour certains d'entre eux; principalement financièrement. Tous ont subi plusieurs années d'incarcération et ils sont démunis de tout. Pour pouvoir se présenter dans des conditions décentes au procès en appel, Le comité de soutien leur a également apporté une aide matérielle.

J'ai également la satisfaction de pouvoir dire aujourd'hui que mes 6 compagnons d'infortune seront soulagés de la problématique financière durant les quatre semaines d'audiences programmées. L'hébergement, la restauration et les transports seront prises en charge grâce aux fonds qui ont été adressés au comité de soutien par les plus de 1700 adhérents qui nous ont rejoints.

Durant les quinze mois qui viennent de s'écouler, à titre personnel, j'ai traversé la France de part en part, pour témoigner de la monumentale erreur judiciaire commise dans cette dramatique affaire, mais aussi pour faire comprendre que justice n'avait pas été rendue pour ces 6 personnes qui vivent l'enfer depuis bientôt 5 ans. En détaillant les multiples dysfonctionnements de la Justice dans ce dossier, cela a été chose aisée. Il était également important pour moi de faire entendre qu'une mésaventure de ce type n'arrive pas qu'aux autres. J'avais à cœur aussi de faire prendre conscience à tous ceux que je rencontrais qu'un changement de notre institution judiciaire s'imposait et que c'était l'affaire de tous.

J'ai par ailleurs été sollicitée par l'Ecole Supérieure de Journalisme à Paris pour la formation continue des journalistes de France 3 et de Radio France. Régulièrement j'apporte mon témoignage de l'envers du décor en espérant que cela puisse servir à ce que les médias ne fabriquent plus des coupables avec des innocents.

Nous sommes à la veille du procès en appel qui devrait avoir lieu si tout se passe bien à partir du 3 Novembre 2005. Le soudain report du procès, qui aurait dû avoir lieu logiquement en mai, nous laisse supposer que tant que nous n'aurons pas franchi les portes de la cour d'assises, l'attente peut encore perdurer. Dans tous les cas de figures, nous serons aux côtés de ces 6 personnes jusqu'à ce que leur innocence soit reconnue. Nous nous reliaerons durant le procès pour être constamment présents, et nous les soutiendrons dans ce combat contre l'injustice qu'ils subissent encore.

Pour en terminer avec l'action menée par le comité de soutien, il est important également de rappeler que nous avons organisé plusieurs rassemblements face au Tribunal de Grande Instance de Boulogne sur Mer pour appeler à la mobilisation. Toujours dans l'esprit de rappeler que pour 6 personnes l'affaire d'Outreau n'était pas close, nous avons fait appel aux médias. La presse locale comme le journal Libération et France 3 nous ont soutenu dans ces manifestations.

La dernière en date, c'était hier 24 septembre 2005. Nous avons exposé combien l'attente pour tous ceux qui subissaient l'affaire d'Outreau était interminablement interminable, mais aussi pour nous tous citoyens de France à qui l'ex-ministre de la Justice Dominique Perben avait fait des promesses qu'il n'a pas tenues.

Le rapport de la commission Viout vu par Roselyne GODARD

Basé sur l'étude du dossier de l'affaire dite d'Outreau, le rapport de la commission Viout dénonçait en grande partie les dysfonctionnements de l'institution judiciaire réunis dans ce dossier. Il préconisait également toutes les mesures qu'il serait bon de prendre pour éviter de telles catastrophes judiciaires. Il y a quelques mois le ministre de la Justice semblait vouloir en tenir compte. Monsieur Perben a changé de ministère depuis, mais son successeur Pascal Clément aurait normalement dû reprendre la suite de l'opération. Ce rapport de la commission Viout doit logiquement se trouver entre les mains du Garde des Sceaux actuel ! Ce sont nous les contribuables qui avons financé ce travail et il me semble important que cela n'en reste pas là.

Malheureusement je pense que les promesses d'hommes politiques n'aboutissent jamais. Ces mesures ont été annoncées parce que la France s'inquiétait de la façon dont été réglée la Justice, mais une fois la tension retombée, les réformes ont été oubliées... et cela ne sera suivi d'aucun effet.

C'est pourquoi je crois que nous devons nous mobiliser. C'est l'une des raisons pour laquelle je suis ici aujourd'hui. Toutes les associations qui regroupent des hommes et des femmes victimes des dysfonctionnements judiciaires, comme celles qui défendent les intérêts des victimes de toute nature doivent unir leurs forces pour exiger que l'institution judiciaire change. Hier c'était certains d'entre nous dont les vies ont été brisées à tort, aujourd'hui cela sera peut-être l'un d'entre vous, et demain nos enfants ou petits-enfants, et c'est inacceptable. Il y a urgence à ce que cela change ! Nous ne pouvons nous contenter d'une justice imparfaite. La justice, comme l'a rappelé M. Perben lorsqu'il nous a reçu à la chancellerie nous les acquittés d'Outreau, est une justice humaine, et elle a droit à des erreurs. Je pense qu'il y a aussi possibilité de les limiter. Comment ?

Le rôle des experts !

Tout d'abord en révisant le rôle des soi-disant experts qui sont missionnés par les juges d'instruction ! Les experts psychologues et psychiatriques outrepassent leur fonction en se disant porteurs de la vérité. Leurs rapports sont truffés d'affirmations qui ne reposent sur rien ! Dans l'affaire d'Outreau, nous mis en cause, étions tous, paraît-il, porteurs des signes d'abuse sexuels ... d'après l'expert psychologue qui s'est entretenu une demi-heure avec chacun d'entre nous. Ses conclusions nous ont à tous valu d'être maintenus en détention, car c'était l'argument majeur qui motivait chacune des décisions de rejet de nos demandes de remises en liberté.

Je pense que ces experts devraient suivre une formation professionnelle, c'est ce que la commission Viout préconisait. D'ailleurs leur corporation s'était réunie l'an dernier, pour mettre en place une charte. Depuis personne n'en entend plus parler. Oublié le scandale des experts de l'affaire d'Outreau ! Oubliées, toutes les victimes d'erreurs judiciaires ! Ils continuent tous à faire comme bon leur semble. Suivant leur intime conviction, ils peuvent décider du sort des personnes qu'ils sont chargés d'examiner ! C'est anormal !

La solitude du juge d'instruction !

Dans l'affaire d'Outreau la chambre de l'instruction avait proposé au juge d'instruction l'aide d'un autre magistrat pour instruire cette affaire, aide qu'il a refusée. Peut-être que cela aurait évité quelques erreurs, peut-être pas ! La commission Viout préconisait un deuxième juge d'instruction dans les affaires sensibles ! A mon sens toutes les affaires sont sensibles et que pourrait apporter de plus un deuxième juge d'instruction ? Je pense qu'à ce niveau là les textes sont bien faits. L'application qui en est faite n'est malheureusement pas la bonne.

Un justiciable voit d'abord un juge d'instruction. Il est ensuite dirigé vers un juge de la liberté et de la détention, qui est censé lui aussi ouvrir le dossier. Il y a également le Procureur qui a aussi cette obligation, pour savoir s'il poursuit ou non la personne mise en cause, cela fait déjà 3 personnes qui sont censées examiner le dossier et l'étudier. Donc ça fait 3 avis différents. On a ensuite toute la chambre de l'instruction. Dans l'affaire d'Outreau, comme nous étions 17 mis en cause qui faisons des demandes d'actes à répétition, nous avons épuisé tout ce qui portait robes à fourrure d'hermine... Si mes chiffres sont exacts 53 magistrats auraient dû ouvrir le dossier en plus du juge d'instruction ! Ils ne l'ont certainement pas fait puisque si ils l'avaient ouvert ce fameux dossier ils se seraient rendus compte de toutes les incohérences qui y figuraient ! Un deuxième juge d'instruction aurait-il fait mieux que tous ses collègues ? Je ne crois pas !

J'ai pour ma part bénéficié de la prestation de magistrats vacataires qui bizarrement m'ont remis en liberté après m'avoir reçue. La différence avec les autres c'est qu'ils s'étaient intéressés à comprendre ce que contenait le dossier... et ils ont compris ! Ils ont simplement fait leur travail, chose que tous les autres ont oublié !

D'après moi, c'est un changement d'état d'esprit qui est nécessaire et rien d'autre !